

## Charte éthique et Déontologique

### LIBERALITES

**« Chaque donateur a le droit de savoir comment est dépensé son argent ; chaque fondation, chaque association a le devoir de fonctionner en toute transparence »**

Comité de la charte de déontologie des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public

#### **Respect**

L'UNADEV porte une attention et une vigilance particulière au respect de la personne du bienfaiteur.

#### **Volonté du bienfaiteur**

L'UNADEV s'engage à respecter l'autonomie de la volonté du bienfaiteur ainsi que la mise en œuvre de sa volonté clairement exprimée.

Il est entendu que cet engagement est de fait limité par les règles morales, légales, statutaires et les procédures internes de l'association.

#### **Absence de conflits d'intérêt, traitement impartial et désintéressé des dossiers**

L'UNADEV considère comme primordial le respect de l'éthique et de la moralité dans ses rapports avec ses bienfaiteurs notamment.

Ainsi elle veille au respect, par ses salariés et bénévoles en charge de la gestion des libéralités, de l'impartialité, du désintéressement et de l'absence de conflits d'intérêts.

Dès lors, toute personne pouvant présenter un risque en matière de conflit d'intérêts ou d'impartialité a obligation de le signaler sans délai à la Direction Générale et à la Présidence afin de garantir la neutralité dans le traitement du dossier et la sécurité de l'utilisation des fonds.

#### **Transparence et rigueur**

L'UNADEV s'engage à assurer transparence et rigueur dans sa gestion des dossiers de libéralité et dans la communication financière afférente.

D'autre part, l'association publie chaque année ses comptes, au sein desquels apparaissent les libéralités reçues, qui sont contrôlés et certifiés par un commissaire aux comptes.

## ***Confidentialité***

L'UNADEV s'engage à préserver la confidentialité des informations relatives à l'identité du bienfaiteur, sauf accord exprès de ce dernier, vis-à-vis du public. Les personnes impliquées dans le processus de gestion des libéralités ainsi que le Conseil d'Administration sont soumis à un devoir de discrétion.

## ***Confraternité entre associations***

Une même libéralité peut concerner plusieurs associations, dans ce cas, l'UNADEV veillera à agir dans un esprit collaboratif afin de concilier au mieux les intérêts de toutes les associations bénéficiaires et de parvenir à une gestion optimale du dossier.

L'UNADEV a mis en place un Comité Legs composé d'administrateurs, d'une personne extérieure et de professionnels afin de garantir de la correcte application de la présente charte.

Chacun des membres de ce comité a signé la présente charte.